

Décision n°2025-31-tarifs

Décision portant sur l'approbation du tarif du « Forum Stages et emplois »_3^{ème} édition
2025_Aix_SUIO

Le Président d'Aix Marseille Université

Vu le Code de l'éducation,

Vu les Statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,

Vu la délibération n°2024/02/01-09-CA du conseil d'administration en date du 1^{er} février 2024 donnant délégation de pouvoir au Président, notamment en matière d'approbation de tarifs,

Considérant que le Service Universitaire d'Insertion et d'Orientation (SUIO) organise la 3^{ème} édition du « Forum Stages Emplois » le 13 novembre 2025,

Considérant que cet évènement annuel a pour objectif de favoriser les échanges des étudiants avec les professionnels ainsi que les différents organismes de tous secteurs,

Considérant que cet évènement leur permette de développer un réseau pour faciliter leurs recherches de stages, d'emplois ou de contrats d'alternance,

Considérant que ce type de rencontre a pour objectif de réunir des professionnels et étudiants afin de créer un futur réseau professionnel,

Considérant que la volonté de l'Université d'étendre et pérenniser cet évènement sur les sites de Marseille et d'Aix-en Provence pour permettre une plus grande accessibilité à l'ensemble des étudiants,

Considérant enfin que l'insertion professionnelle des étudiants constitue l'une des missions de l'Université,

DÉCIDE

Article 1^{er} :

Dans le cadre de la 3^{ème} édition du « Forum Stages Emplois » organisé le 13 novembre 2025 par le Service Universitaire d'Insertion et d'Orientation sont approuvés les tarifs d'inscription comme suit :

Tarif d'inscription par entreprises participantes : 166,67 euros HT soit 200 euros TTC (TVA de 20%).

Article 2:

La Directrice Générale des Services et l'Agent comptable, sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Marseille, le 22 mai 2025
Le Président d'Aix Marseille Université,

Eric BERTON

Publiée le : **27 MAI 2025**

Transmise au Recteur de la région académique le : **27 MAI 2025**

